Le 2 novembre 2026
LE MAIRE DE SAINT-GEORGES-DU-BOIS,

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécutoire de l'Art. L.2121-10 du code Général des Collectivités Territoriales)

Madame, Monsieur,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Georges du Bois se réunira en séance ordinaire :

MARDI 10 novembre 2026 à 20 H 30

A la MAIRIE – 16 Rue des Distilleries 17700 SAINT GEORGES DU BOIS

Vous remerciant de bien vouloir assister à cette séance,

Je vous rappelle que si vous ne pouvez pas participer à la réunion, vous devez compléter le pouvoir ci-joint.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

Le Maire,
Pierre-François MARCHAND

MAIRIE DE ST-GEORGES-DU-BOIS 17700 Chte-Mme

ORDRE DU JOUR :

01 – Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 13 octobre 2026
02 – Mandat spécial salon des Maires
03 - Convention de servitudes Enedis sur la parcelle AC 703
04 – Rapport d'activités Communauté de Communes Aunis Sud 2025
05 - Achat d'une partie de la parcelle AB 605 Rue de la Métairie pour aménagement d'un parking
06 – Motion du Conseil Municipal pour le maintien des agences postales communales et d'une présence postale de proximité et contre la suppression des boîtes aux lettres
07 – Mise à disposition de services de la commune de Saint Georges du Bois auprès de la Communauté de Communes Aunis Sud pour la distribution du journal communautaire – Autorisation du Maire à signer une convention
08 - Convention de servitude de passage de canalisations parcelle ZD 13

DECISIONS DU MAIRE : 06/2026
INFORMATION :

✂----------

POUVOIR

Je soussigné _____

Agissant en qualité de _____

Empêché d'assister au _____

Qui se tiendra le _____

Donne pouvoir pour me représenter, émettre tout vote et signer tout document

A M _____

Fait à _____, le _____

Signature (1)

(1) Faire précéder la signature de la mention manuscrite "BON POUR POUVOIR"